



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Systèmes constructifs bois et habitat

Mixité de public

DURÉE DE LA FORMATION

- 675 heures à l'UFA OZANAM.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Titulaire d'un BAC bacheliers techno STI2D spécialité architecture et construction et aux bacheliers de la filière générale.

CODE DIPLÔME

- 32023412

FICHE RNCP

- [RNCP38578](#)

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 31/08/2029

COÛT DE LA FORMATION

- 8 100 € par année de formation

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Maîtriser les techniques de conception et de mise en œuvre des systèmes constructifs en bois, en intégrant les contraintes techniques, économiques et environnementales.
2. Développer des compétences en gestion de projet, de la conception à la réalisation, en assurant la coordination des différents intervenants.
3. Acquérir les savoirs associés à la performance énergétique des bâtiments et à l'utilisation durable des ressources.
4. Renforcer les capacités de communication technique et professionnelle, essentielles pour évoluer dans les métiers du bois et de l'habitat durable.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage définie par l'entreprise d'accueil.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap de l'UFA OZANAM).

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- Alternance : 1 semaine à l'UFA OZANAM - 1 semaine en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques dudit BTS, diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction de l'UFA OZANAM afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

Poursuite d'études : Licence professionnelle mention métiers du bois - Classe préparatoire ATS ingénierie industrielle.

Exemples de métiers : Conducteur de travaux - Responsable de bureau d'études de prix.

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.



LES ÉPREUVES D'EXAMEN

E1 - Culture générale et expression

- E1-U1 - Culture générale et expression (coefficient : 3 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E2 - Langue vivante étrangère

- E2-U2 - Langue vivante étrangère (coefficient : 3 - épreuve orale ponctuelle - durée : 1h15)

E3 - Mathématiques et physique-chimie

- E3-U31 - Mathématiques (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)
- E3-U32 - Physique-chimie (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E4 - Étude technico-économique

- E4-U41 - Répondre à une affaire (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 20 minutes)
- E4-U42 - Analyse, dimensionnement et choix de composants (coefficient : 4 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E5 - Conception et suivi de chantier

- E5-U51 - Conception de systèmes constructifs bois (coefficient : 6 - épreuve pratique et orale ponctuelle - durée : 40 minutes)
- E5-U52 - Suivi de chantier (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 30 minutes)

E6 - Expérimentation et mise en œuvre

- E6-U6 - Expérimentation et mise en œuvre (coefficient : 4 - épreuve pratique ponctuelle - durée : 6h00)



LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal." Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.

Plus d'informations au 03 20 21 98 81.

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Réussite à la session d'examen
- Taux de rupture net
- Insertion professionnelle à 6 mois
- Insertion dans le métier visé
- Taux de satisfaction

Aucune donnée à communiquer. Première validation du BTS Systèmes constructifs bois et habitat par la voie de l'apprentissage à la session d'examen 2026.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France...

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS - UFA OZANAM

50 rue Saint-Gabriel

59045 LILLE CEDEX

03 20 21 98 81

pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Assistante administrative

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédéric WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu